

19/12/2024



Zoning Industriel des Hauts-Sarts
Rue de Hermée 225
4040 HERSTAL
TVA BE0507 735 613
Tel 04/230.33.00
E-Mail secretariat@pro-control.be



Date d'émission : 19-12-2024

Date de visite le(s) : 19-12-2024	Adresse de visite : 4000 LIEGE Quai de Rome 61 /D1		
Agent-visiteur : Olivier Rousselle	Propriétaire : EL TANNIR, 4000 LIEGE Quai de Rome 61 /D1		
Réf :	Demandeur: COTRANS		
EAN : /	Installateur : COTRANS		
GRD : RESA	Compteur n° : 4091162	Index ⚡ :	062396,5 (kWh) Index ⚡ : (kWh)
<input type="checkbox"/> Voir index compteur sur photo(s) en annexe.	Injection :	Index ⚡ :	(kWh) Index ⚡ : (kWh)

RAPPORT DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE A BASSE TENSION ET A TRES BASSE TENSION

Identification de l'objet :

Réglementation appliquée : RGIE Livre 1

Appareils de mesure utilisés : Matériel standard attribué à l'agent-visiteurType de contrôle : Check-list : DTT-C-E-10 DTT-C-E-11 DTT-C-E-12 (L1 7.112.) DTT-C-E-13 (L1 7.22.) Contrôle de conformité avant mise en usage (L1 6.4.) Visite de contrôle (L1 6.5.) Visite de contrôle d'une ancienne installation pour renforcement (L1 8.4.1.) Visite de contrôle d'une ancienne installation pour vente (L1 8.4.2.) Visite de contrôle d'une ancienne installation (L1 8.4.3.)

Dispositions dérogatoires:

 Anciennes installations (L1 8.2.1.) Ancien RGIE (L1 8.2.2.) Entamée avant le 01/06/2023 (L1 6.5.8.1.) selon les informations du client

Type d'installation:

 Nouvelle Existante Modification ExtensionType d'habitation : maison appartement lieu destiné à usage privatif.Raccordement : tension: 1N400 2x230 3x230 3N400 AC DC Fréquence : 50 Hz Schéma liaison à la terre : TTProtection raccordement : existante: 25 A - à placer prévue max : A - selon devis GRDCâble alimentation tableau principal 4X6 mm², type : VVB Inter sec général : 40 A, Δ In : 300 mA, type : A BType prise de terre : Nature : piquets / Terre commune / Localisation du sectionneur de terre : Cave

Nombre de tableaux : 1 ; Nombre de circuits terminaux : 8 ; Mesures : Ra = 25 Ω ; Ri = 7,1 MΩ des N° circuit(s) : Ri Global

DESCRIPTION : Voir plans de position & schémas visés voir annexes réf : EL TANNIR 2024 du 19/12/2024 Voir croquis réalisésBorne : (N) nouvelle (E) existante (R) emplacement / Type: (C) Charge véhicule (C+R) Charge véhicule + Réinjection des batteries

Borne	Pmax (kW)	Type	Marque / Modèle	N° de série	Protection aval: type + I _n (A)
*/ N°					
*/ N°					

⚡V: (N) nouvelle (E) existante (R) emplacement

*/ Nb panneaux : de Wc / total : 0 Wc P Total : 0 Wc */ Cpt vert 1 N°: Index : (kWh)

*/ Nb panneaux : de Wc / total : 0 Wc */ Cpt vert 2 N°: Index : (kWh)

*/ Nb panneaux : de Wc / total : 0 Wc */ Cpt vert 3 N°: Index : (kWh)

Onduleur	S _{max} (VA)	I _{ac} (A)	Marque / Modèle	S _{max} Total: 0 VA	N° de série	Protection aval: type + I _n (A)
*/ N°						
*/ N°						
*/ N°						

DDR installés sont adaptés à la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO
Protections installées contre les surintensités sont adaptées aux sections des circuits qu'elles protègent	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO
Exécution de l'installation électrique conformément aux plans et schémas	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO
Matériel installé correspond aux facteurs d'influences externes présents	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO
Protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO
Continuité des liaisons équipotentielles principales, supplémentaires et des PE des Prises de courant et appareils de classe I	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO
Etat du matériel électrique fixe (fixations, détérioration,...)	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO
Contrôle visuel du matériel fixe ou installé à poste fixe ou mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et les biens	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO
Contrôle du fonctionnement des DDR par leur bouton test ou via un courant de défaut	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO
Test du système automatique de sectionnement (moins de 5 secondes)	<input type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input checked="" type="checkbox"/> SO

 INFRACTIONS voir annexe DTT_INF_E_20 voir Liste ci-dessous Néant : REMARQUES voir annexe DTT_INF_E_20 voir Liste ci-dessous Néant :

CONCLUSION : (devoirs du propriétaire, gestionnaire ou exploitant : voir page 2) Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.

 L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. La prochaine visite de contrôle est à effectuer avant le 19/12/2049 Le DDR général était scellé(s). Les schémas, unifilaire(s) et de position, ont été visés et sont signés par les personnes intéressées. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. L'installation ne peut être mise en usage Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le Une nouvelle visite de contrôle est à exécuter par un organisme agréé au terme du délai de 18 mois prenant cours le jour de l'acte de vente.Annexes au présent rapport : Néant Plans de position et Schémas DTT_INF_E_20 Autres : PHOTOS

Nom et visa de l'agent-visiteur :
Pour PROCONTROL ASBL
Olivier Rousselle

Nom et visa du demandeur si présent:
COTRANS